

ACCES AUX SOINS DES PLUS VULNERABLES

I) CONSTAT :

En lorraine, la proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est de 14,1%, ce qui place la région au 5ème rang des régions aux plus forts taux de pauvreté, avec le Limousin.

En Moselle, l'intensité de la pauvreté est la même qu'en Seine –Saint-Denis et peut être considérée comme forte.

20 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté à Metz, plaçant la ville au-dessus de la moyenne nationale qui est de 15 %.

La santé des exclus ne cesse de se dégrader.

L'état de santé des populations défavorisées est globalement moins bon que celui de la population générale.

L'augmentation du renoncement aux soins, ces dernières années, concerne toutes les catégories de populations disposant ou non d'une couverture médicale.

Il demeure, certes, plus important parmi les personnes vivant dans la rue ou dans un logement précaire et lorsque ces personnes ne disposent d'aucun droit ouvert à une couverture maladie.

Souvent fragiles et désocialisées, les personnes en situation de précarité ont du mal à s'adresser spontanément aux structures de droits communs.

Les conséquences de la crise économique sur la santé et sur l'accès aux soins de ces personnes sont prégnantes.

Les inégalités sociales de santé s'accroissant, ces personnes accèdent de plus en plus difficilement au système de soins, avec pour conséquence une détérioration de leur état de santé et un retard de soins criant (36% des personnes reçues en consultation dans les centres de MDM tardent à se soigner et 30% se trouvent dans un état de santé nécessitant des soins urgents, 21% ayant déjà renoncé à se soigner)

Lors de ses actions, Médecins du Monde Metz constate régulièrement renoncements ou retards aux soins.

L'absence ou le recours tardif sont liés à plusieurs difficultés :

- méconnaissance du dispositif de droit commun,
- difficultés d'accès à l'assurance maladie,
- complexité des démarches ...

Les personnes en situation d'exclusion n'ont très souvent aucune connaissance de leurs droits et du fonctionnement de l'Aide Médicale d'Etat (AME) ou de la couverture Médicale universelle (CMU).

Les conditions de vie, la situation administrative, l'habitat précaire aggravent l'état de santé, voire constituent un facteur déclenchant des pathologies.

Il va sans dire que le désengagement progressif de l'assurance maladie obligatoire, induisant un reste à charge de plus en plus important, renforce les inégalités dans les recours au système de santé.

Accéder à une complémentaire santé est de plus en plus nécessaire, mais aussi de plus en plus coûteux. .

En effet, la part de revenu que les ménages consacrent à la couverture complémentaire varie de 3% pour les ménages les plus riches à 10% pour les ménages les plus pauvres.

C'est pourquoi 6 % des assurés sociaux n'ont pas de complémentaire santé.

Pour les plus démunis, la CMU C constitue une avancée majeure : en bénéficient les personnes dont le revenu est inférieur à 720 euros mensuel.

De même pour l'ACS (aide complémentaire santé) réservée aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures, c'est-à-dire comprises entre 720 euros et 972 euros, ce qui est le seuil de pauvreté en France.

Cependant, en raison de la grande complexité du système, on constate plus de 20% de non recours à la CMU C et plus de 75% de non recours à la complémentaire santé.

Ces dispositifs touchent peu les personnes auxquelles ils s'adressent.

L'accès aux soins pour tous passe par un hôpital public de qualité et par un réseau de soins de premiers recours (libéraux, mutualistes, publics..) accessible et organisé.

Les permanences d'accès aux soins (PASS), créées par la loi cadre de juillet 1998 de lutte contre les exclusions, garantissent théoriquement une porte d'entrée à l'hôpital, pour ceux qui n'ont pas de couverture maladie, en donnant accès à un accompagnement social ainsi qu'à l'ensemble des soins (plateau technique de l'hôpital, soins de suite, traitement).

En pratique, MDM constate que l'accueil inconditionnel des personnes en situation de précarité, la prise en charge des soins et la délivrance gratuite des traitements sont loin d'être la règle, alors que l'hôpital reste souvent l'unique recours pour les personnes en situation de précarité.

Les refus de soins persistent pour les plus démunis, bénéficiaires de la CMU-C et de l'AME. Ils constituent une réalité peu visible tant en médecine générale que dans les spécialités, où ils sont toutefois beaucoup plus fréquents.

Selon, l'observatoire de MdM ,1/3 des personnes sans logement personnel souffrent de **troubles psychiatriques** sévères tels que des troubles psychotiques, et 1/5 eme au moins d'une addiction.

Pour ces personnes, le maintien dans un parcours de soins est difficile.

Les demandeurs d'asile sont particulièrement susceptibles d'avoir une histoire marquée par des violences, ce qui augmente leur risque de souffrir de psycho-traumatismes.

A Metz, les difficultés de prise en charge psychiatrique se sont aggravées depuis le déménagement du CHR à Mercy avec, entre autres, la disparition des équipes mobiles psychiatrie- précarité (EMPP)

II) LES REPONSES APORTEES dans l'agglomération messine :

1) Actions de Médecins Du Monde Metz :

- ✓ Des consultations médicales et des aides à l'accès aux droits , trois fois par semaine, à la boutique de la solidarité de la Fondation Abbé Pierre, la population accueillie se composant essentiellement de grands marginaux, de migrants et de personnes de la communauté ROMS.

En 2014 1306 personnes ont été vues lors de ces consultations, dont 25% de mineurs et 86% sans couverture médicale.

- ✓ Des consultations gynécologiques chaque mois sur RDV.
- ✓ Des séances de prévention afin d'améliorer l'accès au dépistage VIH et VHC en proposant des tests rapides d'orientation
- ✓ Des diagnostics (TROD) et débouchant, en cas de test positif, sur un accompagnement vers les structures de droits communs.
- ✓ Des séances d'éducation et de promotion de la santé dans les centres d'hébergements et d'accueil des personnes en précarité de la Moselle
- ✓ Intervention auprès des habitants des bidonvilles ROMS ou de migrants pour un meilleur suivi sanitaire
- ✓ Maraude le soir avec le bus de la fondation Abbé Pierre.

2) la PASS (permanence d'accès aux soins de santé) de l'hôpital de Mercy :

Metz a la chance d'avoir une PASS, qui est aussi une PASS dentaire. Située en périphérie de Metz, la PASS de Mercy propose 5 demi-journées de consultations par semaine, sans rendez-vous.

L'équipe est composée d'un médecin à mi-temps, d'une assistante sociale, d'une psychologue, d'une secrétaire.

3) **Des lits halte soins santé** se trouvent au CHRS avenue de Blida

4) **Des lits de crise** sont associés aux urgences de l'hôpital de Mercy.

5) **En prévention**, le centre d'examen de santé et de médecine préventive de Moselle dont fait partie le CIDDIST (centre d'information, dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles) assure les dépistages, les vaccinations pour adultes et le dépistage de la tuberculose.

6) Des associations telles le CSAPA (centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie)-les WADS - assurent la prise en compte médico- psychologique sociale et éducative des **personnes pharmaco dépendantes** et de leur famille.

III) LES PROBLEMATIQUES

1) **Fonctionnement de la PASS :**

Les consultations de *Médecins du Monde* qui ont lieu à Metz, essentiellement dans les locaux de la « *Boutique Solidarité* » de la Fondation Abbé Pierre, ne peuvent pas répondre à des pathologies lourdes qui nécessitent un plateau technique. Les personnes sont donc orientées à la PASS.

Mais tout n'est pas résolu lorsque les patients sont normalement pris en charge par la PASS. On constate :

- Des ruptures de traitement en raison d'un engorgement des consultations et du non remplacement du médecin pendant ses congés.
- L'absence de délivrance de petit matériel par la pharmacie (attelle, matériel de surveillance du diabète insulino-dépendant).
- Des horaires d'ouverture de la pharmacie hospitalière nécessitant parfois un second déplacement à Mercy (fermeture du guichet rétrocession à 16h).
- Un nombre de patients en file active difficilement gérable avec seulement 5 demi-journées de vacations médicales par semaine.

PROPOSITIONS :

- ✓ **Mise en place un comité de pilotage de la PASS** afin de garantir une meilleure adéquation entre l'augmentation des besoins et les moyens disponibles pour les populations précaires au sein de l'hôpital
- ✓ **Facilitation de l'accès à l'hôpital de Mercy** grâce la gratuité des transports pour les personnes les plus précaires.

2 - l'accès aux soins :

Il faut commencer par rendre effectif l'accès aux droits.

A Metz, 82% des personnes accueillies pour la première fois à la consultation de *Médecins du Monde* ne disposent d'aucune couverture maladie, alors que près des 3/4 pourraient y avoir accès. Pour faire valoir leurs droits, les patients sont confrontés à de nombreuses difficultés. La médiation sanitaire et l'interprétariat doivent être favorisés.

PROPOSITION :

- ✓ **Mise en place à Metz d'un lieu d'accueil médico- social** pour les populations précaires : cette plateforme permettrait d'orienter, d'aider à l'ouverture des droits, de diagnostiquer....Elle permettrait d'offrir aux usagers tous les services sur un même lieu et aux professionnels et associations de travailler en réseau.
Elle serait un endroit de confluence avec le social (plateforme médicosociale au sens large), sur laquelle des intervenants du secteur psychiatrique pourraient intervenir périodiquement.

3 Suivi psychiatrique des personnes en précarité

La grande précarité engendre des troubles anxieux et des syndromes dépressifs fréquents. Il convient d'offrir à toutes les populations précaires des lieux accessibles à tous, avec ou sans couverture maladie, leur permettant d'exprimer leur souffrance et d'être pris en charge.

La psychiatrie hospitalière et de secteur apparaît saturée et inadaptée, alors que les intervenants du secteur social sont souvent désarmés et non formés pour identifier et soutenir les personnes ayant des pathologies mentales.

Des personnes souffrant de troubles psychiatriques sont dans la rue, sans aide. Lors des maraudes et des consultations MdM, le nombre de personnes présentant des troubles psychiatriques et n'ayant pas ou plus de suivi est plus en plus conséquent.

Grâce à une convention en 2001, l'hôpital de Jury disposait d'un stock de médicaments qui lui permettait de répondre aux besoins des patients non assurés sociaux au moment de leur sortie de l'hôpital. Cette convention n'a pas été renouvelée, mais les patients pouvaient avoir leurs médicaments en se rendant à la pharmacie de l'hôpital de Mercy.

Actuellement, cette seconde solution n'existe plus. De ce fait, les patients doivent être gardés plus longtemps en hospitalisation faute de possibilité de traitement en ambulatoire. Des patients peuvent aussi être amenés à quitter l'hôpital sans traitement.

PROPOSITIONS :

- ✓ Réactivation d'une **équipe mobile psychiatrie-précarité** (EMPP) afin d'aller au-devant des personnes et de faciliter le repérage précoce, l'orientation et l'accès aux dispositifs de soins lorsqu'il est nécessaire, en assurant une fonction d'interface entre les secteurs de la psychiatrie et les acteurs de première ligne.
- ✓ La **création de lits halte soins santé de psychiatrie** qui proposeraient une alternative à la rue, après une hospitalisation.
- ✓ La **réactivation de la convention** concernant les médicaments qui liait le CHS au CHR.

4 **l'accès à l'hygiène :**

L'hygiène est un passeport pour la santé et la vie en société.

Comment se protéger des maladies, de la gale et des dermatoses, quand on ne peut pas se laver régulièrement, parce qu'on est sans abri ou que l'on vit dans un habitat précaire ?

Il n'y a pas de dignité sans propreté sachant que la mauvaise hygiène aggrave l'exclusion.

Aujourd'hui sur Metz il existe deux lieux où il est possible de se laver : l'accueil Jean Rhodain du Secours catholique et la boutique solidarité de la FAP.

PROPOSITIONS :

- ✓ **Ouverture de bains douches** en nombre suffisant, gratuits, avec un accueil inconditionnel afin de garantir un accès à l'hygiène des plus exclus.